

## Règlement des matinées d'éveil du RIPAM

☞ En raison de la crise sanitaire lié au « Covid19 », de nouvelles règles sanitaires vont être mises en place dans l'organisation des matinées d'éveil du RIPAM dès septembre 2020.

**Merci d'en prendre connaissance dans le « P'tit Journal du RIPAM »!**

### ☞ FONCTIONNEMENT DE LA MATINEE D'EVEIL

Votre participation aux matinées d'éveil sur toutes les communes du territoire du RIPAM nécessite **obligatoirement une inscription**. Afin de permettre une meilleure gestion des inscriptions, nous vous demandons de nous prévenir **en cas d'absence ou de présence d'un enfant en plus**.



Ces temps d'éveil offrent à l'enfant le libre choix de son activité. Ils favorisent son autonomie, sa créativité et son imaginaire. Ils lui permettent également de s'individualiser et d'affirmer ses choix, tout en contribuant à l'exploration et la découverte de son environnement.

En s'appuyant sur l'observation, ces séances permettent aux assistant(e)s maternel(le)s de pouvoir mieux adapter leurs propositions aux besoins de l'enfant dans leur pratique professionnelle quotidienne.

### ☞ AUTORISATION PARENTALE

La participation de chaque enfant aux matinées d'éveil est **soumise à l'autorisation parentale**.

Ce document est **obligatoire** chaque année.



### ☞ ENFANTS MALADES

Dans un souci de prévention et de confort pour les enfants, il est **vivement déconseillé** de participer aux matinées d'éveil du RIPAM avec un enfant malade.

Un enfant qui présente de **la fièvre (température supérieure à 38°)** ne sera pas accepté en matinée d'éveil.



Merci de nous prévenir pour annuler votre participation à la séance.

### ☞ PRISE DES PHOTOS



Lors des matinées d'éveil du RIPAM, la prise des photos est uniquement autorisée par le biais **d'un appareil photo**. Les photos des enfants prises par les assistant(e)s maternel(le)s lors des matinées d'éveil engagent **leur responsabilité**.

Afin de rester disponibles auprès des enfants, **merci de limiter les prises de photos**.

### ☞ TELEPHONE PORTABLE

L'usage du téléphone portable est **strictement interdit** durant les matinées d'éveil du RIPAM.



☞ Votre participation aux matinées d'éveil du RIPAM vous engage à **accepter et respecter ce règlement**.

